

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 2 MAI 2017

portant nomination des membres du jury d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, organisés au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-898 du 8 octobre 1998 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs-économistes de la construction et du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1999 modifié fixant les conditions d'organisation générale des concours et la nature des épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Laurence TILLARD, conservatrice en chef du patrimoine, département du patrimoine et des collections – Sèvres, cité de la céramique Sèvres et Limoges est désignée en qualité de présidente de jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Denis FOUSSE, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité services culturels, directeur adjoint, sous-direction de la surveillance extérieure et des accès, musée du Louvre ;
- Madame Elise GOUHOT, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité services culturels, chargée de mission, département de la politique des publics, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité services culturels, responsable du service d'accueil et de surveillance, musée d'archéologie nationale et domaine de Saint-Germain-en-Laye ;
- Madame Anne-Sophie LAGARDE, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité services culturels, archiviste, archives départementales des Yvelines ;
- Monsieur Alexandre THERWATH, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité services culturels, chargé des développements des publics, musée d'Orsay.

Article 2

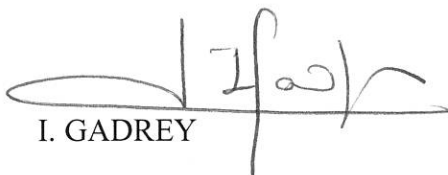
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité services culturels, responsable du service d'accueil et de surveillance, musée d'archéologie nationale et domaine de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 MAI 2017

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY